



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
travaux**

Le Maire de la commune de Lalbenque (Lot),

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté de permission de voirie n°2026-034 qui autorise l'entreprise BOUYGUES pour le compte de GRDF à effectuer les travaux sur la commune de Lalbenque,

Considérant qu'en raison des travaux de voirie 168 Rue du Marché aux Truffes.

ARRETE :

Article 1 : Du 19 mars 2026 au 2 avril 2026 inclus, et pour la réalisation des travaux de branchement neuf du gaz, 168 Rue du Marché aux Truffes, il convient de réglementer la circulation sur ces voies :

- Circulation alternée manuellement ;
- Interdiction de stationner ;
- Limitation de la vitesse à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et de sécurité sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame le Maire de la commune de Lalbenque, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Lalbenque, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Cahors.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME AU REGISTRE

Fait à Lalbenque, le 3 mars 2026

Le maire



Liliane LUGOL

Certifié exécutoire

PUBLIÉ ou NOTIFIÉ
le 06/03/26

Le Maire,



Liliane LUGOL

Certifié exécutoire

PUBLIÉ ou NOTIFIÉ

Le Maire.